ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gynécologues

Question écrite n° 33283

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'état alarmant de la gynécologie médicale dans notre pays. L'intérêt de cette spécificité est reconnu par la majorité des femmes qui sont attachées à leur gynécologue médical, dans une relation de confiance et d'intimité. Beaucoup d'entre elles préfèrent ne pas être suivi par des généralistes dans ce domaine. La gynécologie médicale revêt une importance majeure pour la santé des femmes, tout particulièrement en matière de prévention et de dépistage précoce des cancers ou des maladies sexuellement transmissibles. Aujourd'hui, la gynécologie médicale manque cruellement de praticiens. Depuis cinq ans, les moyens de développement de la gynécologie médicale diminuent : seulement 20 internes sont nommés en gynécologie médicale chaque année, alors qu'un accord convenait de 60 par ans. Quant aux nominations universitaires, sans lesquelles elle ne peut se développer, faute d'être enseignée, il n'y en a eu que quatre en 2006 et aucune en 2007 ni en 2008. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend prendre des mesures, afin de répondre aux besoins légitimes des femmes et de garantir la spécificité française de la gynécologie médicale.

Texte de la réponse

Les gynécologues médicaux, au nombre de 2 000 environ, sont très inégalement répartis sur le territoire national. En fonction des départements, leur nombre varie de 0 à 20 pour 100 000 femmes. Ils sont ainsi plus de 260 à Paris et aucun en Lozère ou en Corse-du-Sud. S'ils assurent le suivi des femmes pour les problèmes gynécologiques, la contraception, la prévention et le dépistage, les médecins généralistes et les gynécologues obstétriciens assurent également chacun dans leur champ de compétences cette prise en charge. Dans ce domaine d'activité, les centres de planification et d'éducation familiale qui dépendent des conseils généraux participent également à la prise en charge de femmes quelque fois en situation difficile. Les études de l'assurance maladie font observer qu'au-delà de la pratique des 2 000 gynécologues médicaux environ 1 800 gynécologues obstétriciens ont abandonné leur activité chirurgicale et d'accoucheur pour réaliser uniquement des consultations médicales et prennent donc en charge des femmes dans ce domaine. D'autres encore ont une activité partagée. Le numerus clausus des études médicales a été progressivement relevé et en 2011, il y aura plus de 7 000 internes supplémentaires qui se répartiront dans les différentes spécialités. La spécialité de gynécologie médicale qui existe aujourd'hui a changé de sens. Elle forme des spécialistes de haut niveau sur la pathologie endocrinienne et tumorale gynécologique ainsi que sur la fertilité. Le plus souvent ces spécialistes se destinent à un exercice hospitalier très particulier. Les postes ouverts au recrutement n'ont pas tous été pourvus. Le projet de loi « hôpital, patient, santé, territoire » prévoit de favoriser à la fois une meilleure répartition géographique et selon les spécialités en fonction des besoins de chaque région.

Données clés

Auteur : M. Albert Facon
Circonscription : Pas-de-Calais (14e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE33283

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33283
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8968
Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1137